

3-2 Justice et corruption

MARCK Geneviève MoDem 06

La complicité entre les avocats doit être réprimée.

Le citoyen, qui constate la défaillance de son avocat, doit avoir la possibilité de s'adresser à un organisme indépendant contrôleur du travail des avocats.

3-2 « des magistrats connus pour leur engagement contre la corruption (comme Renaud Van Ruymbeke ou Eric de Montgolfier) »

MARCK Geneviève MoDem 06

Eric de Montgolfier vit à Nice et l'on n'entend plus beaucoup parler de lui. Pourquoi ?

Il était seul à se battre ! Qui l'a soutenu ? Qui était à ses côtés ?

Lorsqu'un pays a la chance, dans le domaine de la Justice, d'avoir dans ses rangs un homme courageux, il faut l'entourer, le soutenir, le protéger et lui donner une équipe afin que ses actions puissent aboutir et donner des résultats.

Les malfrats, eux, forment une équipe et agissent en équipe. Ceci est leur force.

3-2 « Le Juge d'Instruction »

Nommer à ce poste une personne jeune, dont le seul bagage en matière de Justice est celui de la « théorie » est un risque.

La suffisance du Juge d'Instruction de l'affaire Outreau fait comprendre le problème.

Il convient de :

§ réserver les postes de grande responsabilité à des personnes d'expérience.

§ ne pas laisser la responsabilité à un seul magistrat, dans des affaires importantes.

§ classer professionnellement les magistrats selon leurs résultats sans faille.